

Le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance permet l'application d'un insectifuge à un enfant reçu par un prestataire de services de garde, sans autorisation médicale, pourvu qu'il le soit conformément au présent protocole et que le parent y consente par écrit.

Le parent n'est pas tenu de consentir à l'application du protocole. Toutefois, si le parent ne signe pas le formulaire d'autorisation, l'insectifuge ne pourra être appliqué sur son enfant que si lui-même et un membre du Collège des médecins du Québec donnent leur autorisation par écrit.

LES RÈGLES DE BASE À RESPECTER

L'insectifuge utilisé doit obligatoirement contenir du DEET (N,N-diéthyl-m-toluamide) à une concentration maximale de 10 % ; il faut lire attentivement l'étiquette du produit puisque la concentration de DEET peut varier grandement d'un produit à un autre. Les autres produits insectifuges (ex. citronnelle, lavande) ne sont pas recommandés.

Le prestataire de services de garde peut avoir son propre contenant d'insectifuge : la marque de commerce, la forme (lotion, crème, gel, liquide, vaporisateur ou aérosol) et la concentration du produit actif DEET doivent alors être inscrites sur le formulaire d'autorisation. Lors de l'achat d'un insectifuge, on doit être vigilant pour ne pas confondre le produit à se procurer avec les insecticides qui sont conçus pour éliminer les insectes et qui ne doivent en aucun cas être appliqués sur le corps. Il faut employer uniquement un insectifuge personnel arborant un numéro d'homologation de produit antiparasitaire étiqueté comme insectifuge personnel pour utilisation humaine par Santé Canada. Enfin, il est interdit d'utiliser tout produit du genre « 2 dans 1 », à la fois insectifuge et écran solaire. La raison en est que pour bien protéger contre les effets néfastes du soleil, un écran solaire doit être appliqué en abondance sur la peau exposée et sous les vêtements alors qu'un insectifuge doit être appliqué en petites quantités et jamais sous les vêtements. C'est pourquoi les produits « 2 dans 1 » sont non recommandables.

Afin d'éviter toute confusion, il est recommandé de n'avoir qu'un seul type d'insectifuge. L'insectifuge doit être conservé dans un endroit hors de portée des enfants sous clé. Lors des sorties, on doit s'assurer que l'insectifuge ne soit jamais accessible aux enfants.

Les applications répétées ou excessives d'insectifuge ne sont pas nécessaires pour qu'il soit efficace ; il est donc recommandé de n'en appliquer qu'une mince couche sur la peau ou sur les vêtements. Il ne faut pas non plus utiliser ces produits pendant des périodes prolongées.

L'insectifuge ne peut en aucun cas être appliqué :

- dans les yeux ou sur les muqueuses ;
- sur des plaies ouvertes ou sur une peau présentant des lésions ;
- sur une peau irritée ou brûlée par le soleil ;
- sous les vêtements ;
- sur les mains ;
- sur le visage ;
- en quantité excessive.

En cas de contact avec les yeux, rincez immédiatement et abondamment avec de l'eau.

L'insectifuge ne peut être appliqué sur un enfant de moins de 6 mois, sans l'autorisation écrite du parent et d'un médecin. À cet âge, les enfants doivent être protégés des moustiques par des mesures préventives (voir mesures préventives pour les enfants de moins de 6 mois).

Pour un enfant de 6 mois à 2 ans, il est recommandé d'appliquer l'insectifuge une seule fois par jour. Pour un enfant de plus de 2 ans, un maximum de trois applications par jour est permis.

Avant la période de l'année où les moustiques font leur apparition (printemps), il est recommandé de tester chez les enfants, sur une petite partie de leur peau, le produit à base de DEET utilisé par le service de garde afin d'éviter des réactions indésirables lors d'une application sur une plus grande surface. Pour ce faire, on doit appliquer une petite quantité de l'insectifuge sur la peau de l'enfant (grosesseur d'une pièce de monnaie), de préférence sur la partie interne

de l'avant-bras, et attendre 24 heures. Il est donc conseillé de faire le test en matinée pour s'assurer que l'insectifuge est bien toléré par les enfants et d'observer le résultat le lendemain ; il est important de prévenir les parents que le test a lieu ce jour-là. S'il y a réaction (ex. rougeurs, inflammation), on doit laver immédiatement la peau traitée, informer le parent et lui recommander de consulter un médecin en prenant soin de lui donner la liste des ingrédients contenus dans le produit. Le résultat du test doit être consigné au dossier de l'enfant. En cas de réaction au test, l'insectifuge ne doit pas être réutilisé chez l'enfant à moins d'une recommandation écrite d'un médecin.

Il est possible d'utiliser un insectifuge et une crème solaire s'ils ne sont pas combinés dans le même produit. Lorsqu'on fait usage d'une crème solaire et d'un insectifuge, il est conseillé d'utiliser une préparation de crème à facteur de protection solaire (FPS) de 30 et il est recommandé d'appliquer l'insectifuge au moins 20 minutes après l'application de la crème solaire. L'application de DEET diminue de plus de 30 % l'efficacité des crèmes solaires.

L'application de l'insectifuge doit se faire dans des endroits bien aérés et loin des aliments.

Lorsqu'on applique un insectifuge, il faut le noter à la fiche d'administration des médicaments et d'application d'insectifuge prévu par le règlement et informer le parent du nombre d'applications quotidiennes.

MESURES PRÉVENTIVES

On ne doit utiliser l'insectifuge que dans les périodes où les moustiques sont abondants ou si les environs du service sont propices à la prolifération de moustiques et après avoir appliqué les mesures préventives suivantes.

Pour prévenir les piqûres d'insectes lors de sorties à l'extérieur, les enfants doivent :

- porter un chandail à manches longues et un pantalon, idéalement fermés aux poignets et chevilles ;
- porter des vêtements amples, de couleur pâle et faits de tissus tissés serrés ;
- porter des chaussures et des chaussettes ;
- éviter l'usage de produits parfumés ;
- éviter les sorties dans les périodes de la journée où les moustiques sont plus abondants, par exemple en début ou en fin de journée.

Pour prévenir la prolifération des moustiques dans l'environnement, il faut :

- éliminer les conditions propices à la reproduction des insectes en supprimant les sources d'eaux stagnantes ;
- tourner à l'envers les objets qui ne sont pas remisés à l'intérieur tels les embarcations, les patageoires, les contenants de jardinage, les jouets d'enfants ;
- couvrir les poubelles extérieures ou tout autre contenant pouvant accumuler de l'eau ;
- remplacer l'eau ou assurer le traitement quotidien de l'eau de la piscine ou de la patageoire ;
- utiliser des moustiquaires dans les aires de jeux des enfants plus jeunes ;
- réparer les moustiquaires endommagées et veillez à ce que les portes se ferment hermétiquement.

Pour les enfants de moins de 6 mois, il faut éviter les contacts avec les moustiques en munissant les poussettes de filets sécuritaires et en privilégiant les vérandas entourées de moustiquaires.

CE QU’IL FAUT SAVOIR

Les produits à base de DEET demeurent les insectifuges de choix et les plus efficaces contre une grande variété d’insectes; ceux qui ont une concentration de DEET égale ou inférieure à 10 % offrent une protection de 2 à 3 heures.

Quoique l’innocuité de ces produits soit prouvée, il n’en demeure pas moins que s’ils sont mal utilisés, ils peuvent présenter des risques, particulièrement pour les enfants. Le DEET est en partie absorbé par la peau et peut ainsi se retrouver dans le sang. Il peut aussi s’accumuler dans les tissus adipeux, le cerveau et le cœur. Quelques cas d’intoxication ont été décrits dans la littérature. Les insectifuges risquent peu de nuire à la santé lorsqu’on les utilise avec discernement et de façon occasionnelle.

Appliquer l’insectifuge sur les vêtements (sauf les vêtements synthétiques ou les matières plastiques) peut être une façon de diminuer les risques de toxicité. Il faut par contre faire attention pour que l’enfant ne porte pas à sa bouche le vêtement imprégné d’insectifuge ou encore qu’il ne le touche et s’en mette accidentellement dans les yeux. Les produits à base de DEET sont très irritants pour les yeux.

Certains avantages et désavantages sont à noter et devront être pris en considération dans le choix du produit :

- les insectifuges sous forme de lotion, de gel ou de crème sont généralement faciles à appliquer; il faut toutefois éviter d’en mettre en grande quantité;
- les insectifuges en vaporisateur ou en aérosol exigent des précautions supplémentaires. On ne doit pas les appliquer dans des endroits fermés ou peu aérés afin d’éviter les inhalations nocives et ils ne doivent pas atteindre le visage ou les mains des enfants. Aussi, il est préférable que la personne qui applique l’insectifuge sur l’enfant le vaporise d’abord dans sa main avant de l’appliquer sur l’enfant.

CE QU’IL FAUT FAIRE

L’insectifuge doit toujours être appliqué par la personne autorisée à le faire. Les enfants ne doivent jamais le faire eux-mêmes, quel que soit leur âge.

Lors de sorties avec les enfants, il faut :

- appliquer les mesures préventives;
- appliquer l’insectifuge en suivant les étapes suivantes :
 - expliquer à l’enfant, avec des mots simples, le lien entre la situation, l’application de l’insectifuge et le résultat escompté;
 - demander à l’enfant de façon adaptée à sa compréhension de ne pas toucher avec ses mains les parties de son corps ou de ses vêtements où il y a eu application d’insectifuge et d’éviter de porter ses mains à sa bouche ou à ses yeux et de ne pas mâchouiller les vêtements qui en seront imprégnés;
 - se laver les mains avant de manipuler le produit;
 - bien lire l’étiquette du produit avant l’application et s’assurer que la concentration de DEET est égale ou moindre que 10 % et que le produit ne contient pas d’écran solaire;
 - de préférence, porter des gants pour l’application;
 - mettre une petite quantité de produit dans la main, appliquer en petite quantité et seulement sur les régions exposées ou sur les vêtements;
 - s’assurer que l’enfant ne touche pas avec ses mains les régions où l’insectifuge a été appliqué. S’il le fait, il doit se laver les mains à l’eau savonneuse;
 - se laver les mains après avoir appliqué l’insectifuge à l’ensemble des enfants du groupe, et ce, même si on a porté des gants pour le faire.

Il faut laver la peau traitée au savon et à l’eau, en rentrant ou lorsque la protection n’est plus nécessaire. Cela est particulièrement important si on applique l’insectifuge à plusieurs reprises dans la même journée ou plusieurs journées consécutives. Cette recommandation doit être transmise aux parents.



FORMULAIRE D’AUTORISATION POUR L’APPLICATION D’UN INSECTIFUGE

Le parent n’est pas tenu de consentir à l’application du protocole. Toutefois s’il ne signe pas ce formulaire, l’insectifuge ne pourra être appliqué sur son enfant à moins que lui-même et un membre du Collège des médecins du Québec ne donnent leur autorisation par écrit. Il peut limiter la période de validité de l’autorisation en inscrivant la durée d’application à la rubrique prévue à cette fin.

J’autorise, (nom du centre de la petite enfance, de la garderie, de la personne reconnue à titre de personne responsable d’un service de garde en milieu familial, de celle qui l’assiste, selon le cas, ou de celle qui est désignée en application de l’article 81 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l’enfance, s’il y a lieu)

à appliquer sur mon enfant, conformément au présent protocole, l’insectifuge vendu sous la marque commerciale suivante :

Marque de commerce, forme (lotion, crème, gel, liquide, vaporisateur ou aérosol) et concentration du produit actif DEET

Nom et prénom de l’enfant

Durée de l’autorisation

Signature du parent Date

Ce protocole, initialement préparé par le ministère de la Famille, a été révisé par des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, en 2010 puis en 2013 et approuvé par l’Association des pédiatres du Québec en 2013. L’information qu’il contient correspond à l’état des connaissances sur le sujet en 2013.